

AU FIL DE LA SEMAINE

CRISE DU COVID-19 Pour aider les entreprises confrontées à la problématique de déstockage Farman Communication, petite entreprise marnaise, lance Destock Géoloc.com. Cette plateforme citoyenne de produits géolocalisés favorise le commerce local et redistribue une partie des commissions à des associations caritatives.

La réponse au besoin de déstockage

Beaucoup d'entreprises subissent de plein fouet la crise sanitaire et économique du Covid-19. Baisse ou arrêt brutal d'activité, chômage partiel, problème de trésorerie, problème de stocks... L'impact de cette crise sera très important pour nombre d'entre elles. Certaines ont un besoin urgent de déstocker des produits ou des matières premières pour dégager de la trésorerie, faire de la place dans leurs locaux et trouver de nouveaux clients.

Fort de ce constat, Farman Communication, a profité de la période du confinement pour créer une solution innovante : la première plateforme numérique de déstockage de produits géolocalisés : www.destockgeoloc.com.

Comment ça marche ?

« L'idée de cette plateforme est née de la volonté de soutenir le commerce et les entreprises locales », explique Jean-Pierre Poulain, fondateur de la plateforme. « C'est un service gagnant-gagnant pour le vendeur, l'acheteur et au-delà, pour l'économie de nos territoires ».

Le concept est simple. Les entreprises qui souhaitent déstocker des produits ouvrent une micro-boutique en s'inscrivant sur la plateforme. Celle-ci leur offre un nouveau potentiel d'acheteurs, entreprises et particuliers, en valorisant des stocks qui sinon



Jean-pierre Poulain : les entreprises comme les particuliers peuvent acheter sur la plateforme.

seraient sans doute invendus ou perdus. Le client, quant à lui, profite de prix attractifs.

Le plus de la géolocalisation des produits

La plateforme favorise le commerce de proximité grâce à la géolocalisation du client lors de son inscription. Ce dernier choisit des produits en indiquant le rayon de kilomètres dans lequel il souhaite s'approvisionner. Le vendeur peut fidéliser cette nouvelle clientèle par la suite, en dehors de la plateforme, et augmenter le trafic dans ses points de vente.

Jean-Pierre Poulain souligne : « par cette initiative, nous pensons que l'acte d'achat par le consommateur, ou par des entreprises, est citoyen. En effet il permettra de soutenir nos entreprises locales et de préserver ainsi des emplois dans nos territoires. Tout consommateur doit se sentir particulièrement concerné par ce sujet en ce moment, je pense. Son propre emploi est peut-être en jeu ».

Aider ceux qui nous ont aidés

Ce côté éthique l'est à double titre. « Au cœur de la crise, nous avons, comme tout le monde, été très touchés par le formidable travail accompli par le personnel soignant, la recherche médicale mais également les agriculteurs qui n'ont pas cessé leur activité pour nous nourrir » poursuit le fondateur de la plateforme. « C'est pourquoi nous avons décidé de reverser 50 % des commissions prélevées à des associations caritatives et à des fondations telles que l'Institut Pasteur, mais également au dispositif Réagir qui accompagne les agriculteurs en difficultés ».

Pour les six collaborateurs de Farman Communication, il n'est pas question de baisser les bras face à la crise, même si elle les a également durement touchés. « Notre première démarche est de faire connaître cette plateforme auprès des potentiels vendeurs pour qu'ils s'inscrivent. Nous

pourrons ensuite plus facilement attirer des acheteurs dès que l'offre s'étoffera. On ne peut pas vendre

d'œufs sans avoir des poules », conclut Jean-Pierre Poulain.

Carole Meilleur

Pour s'inscrire : www.destockgeoloc.com !



Le concept est simple. Les entreprises qui souhaitent déstocker des produits ouvrent une micro-boutique en s'inscrivant sur la plateforme.

En savoir plus sur Farman Communication

Farman Communication est une agence de communication basée à Reims, appartenant à la FDSEA de la Marne. Ses six collaborateurs sont spécialistes de la communication plurimédia, web et print. Cette petite équipe dynamique, à l'écoute et enthousiaste, aime se renouveler sans cesse pour créer et apporter de nouveaux services à ses clients.

Comme beaucoup d'autres TPE, elle a subi la crise de plein fouet. Mais elle ne se laisse pas abattre, retousse les manches et trouve toujours des solutions pour rebondir.

Depuis quelques années, leur nouveau dirigeant Jean-Pierre Poulain, homme de terrain, oriente fortement l'agence vers la mise en place de solutions digitales pour les entreprises.

Contact : Tél. : 03 26 04 75 50 - info@destockgeoloc.com

RETRAITE La proposition de loi portée par le député André Chassaigne a été définitivement adoptée au Sénat le 29 juin.

Une victoire importante mais un financement qui reste à définir

Le Sénat a adopté en deuxième lecture la proposition de loi de revalorisation des retraites agricoles à 85 % du Smic avec écrêtement, deux dispositions spéciales pour l'outre-mer et une entrée en vigueur début 2022. Sur ce dernier point, le député et rapporteur André Chassaigne espère encore faire plier le gouvernement.

Le Sénat ayant approuvé la proposition de loi et bien que relevant des « lacunes » dans le texte, les rapporteurs, Cathy Apourceau-Poly (Groupe communiste) et René-Paul Savary (LR), ont appelé leurs homologues sénateurs à soutenir la proposition de loi sans y porter aucun amendement pour éviter de repousser le vote « peut-être aux calendes grecques », a déclaré René-Paul Savary. « C'est quand même un relèvement substantiel, la retraite



agricole étant actuellement de 904 euros va passer à 1025 euros donc c'est significatif », a ajouté le rapporteur. « Plus de 200000

personnes en métropole et dans les outre-mer bénéficieront d'une hausse moyenne d'environ 110 euros de leur pension de retraite chaque mois », a renchéri le

secrétaire d'État chargé des retraites Laurent Pietraszewski devant les sénateurs.

Adopté dans sa version validée par l'Assemblée nationale le 18 juin, le texte prévoit un écrêtement, ou lissage, pour les polypensionnés, au nom de la « justice sociale » envers les monopensionnés. La loi entrera en vigueur au plus tard au 1^{er} janvier 2022, même si les sénateurs auraient préféré une application en 2021. Cathy Apourceau-Poly a par ailleurs promis de travailler sur la question des conjoints collaborateurs et aidants familiaux qui ne sont pas concernés par la réforme.

Qu'en pensent les organisations agricoles ?

Pour la FNSEA, sa section des anciens exploitants (SNAE) et

les Jeunes Agriculteurs (JA) qui demandaient l'alignement sur les 85 % du Smic depuis 2003, c'est une victoire importante que représente l'adoption définitive de la proposition de loi sur la revalorisation des retraites agricoles. « Au plus tard en 2022, les retraites des chefs d'exploitation à carrière complète atteindront donc 85 % du Smic », soit « environ 1 025 euros par mois », se félicite les syndicats. La FNSEA et les JA regrettent toutefois que le texte voté au Parlement ne prévoit pas de financement. « Nous veillerons à ce que ce soit bien la solidarité nationale qui finance cette revalorisation conformément aux engagements du gouvernement », préviennent les organisations. Et de rappeler la précédente revalorisation des retraites, à 75 % du Smic en 2016, « qui avait été au final en partie supportée par les actifs agricoles ».